



●●●●● EDITORIAL

## LES HOMEOPATHES RECIDIVISTES AUX ASSISES !

A l'heure où la politique de santé initiée par le gouvernement issu des élections présidentielles et législatives du printemps tend à revenir à une forme d'hospitalo-centrisme considérant les libéraux comme une sorte de supplétif des l'armée des Indes, il est important de démontrer qu'au contraire les médecins de ville en général et les homéopathes en particulier sont des acteurs ayant un rôle spécifique dans le système de santé.

C'est l'enjeu essentiel des 2e Assises du médecin homéopathe qui se tiendront samedi 26 janvier 2013. Le succès de la première édition, en novembre 2011, nous a, en effet, incité à récidiver et à aller plus loin. Surfant sur la reconnaissance par la convention médicale des médecins à expertise particulière, notre objectif était alors de démontrer la capacité des homéopathes d'être des médecins à part entière. Cette fois, c'est l'expertise des médecins homéopathes qu'il s'agit de mettre en avant et de faire reconnaître. Un des temps forts de ces Assises sera la présentation des premiers résultats de l'étude EPI3 (voir interview ci-dessous) qui démontre que les médecins homéopathes traitent les mêmes patients que leurs confrères généralistes avec les mêmes pathologies et le même degré de gravité et les résultats sont équivalents. L'impact d'une telle étude sur la crédibilité de notre pratique est appelé à être considérable.



L'autre temps fort de ces deuxièmes assises sera consacré au DPC - développement professionnel continu. 2013 sera l'année du changement. Finie la FMC et l'évaluation des pratiques professionnelles. Une nouvelle donne et nous, médecins homéopathes souhaitons échanger avec les institutions pour obtenir la reconnaissance de nos propres formations continues.

Incorrigibles récidivistes, les médecins homéopathes sont condamnés à venir aux Assises pour être les premiers à tout savoir sur cette étude et bien sur défendre leur formation continue!

Voir le programme et les modalités d'inscription : [www.snmhf.org](http://www.snmhf.org)

**Dr. Dominique JEULIN-FLAMME**  
Présidente du SNMHF

●●●●● DOSSIER

## TOUS ENSEMBLE

« 100 fois sur le métier, il faut remettre l'ouvrage ». Le SNMHF reprend à son compte cet adage populaire en organisant et en vous conviant aux 2e Assises du médecin homéopathe le samedi 26 janvier 2013 à l'Université Paris-Descartes.

Il ne s'agit pas d'un remake de la 1ere édition mais de la volonté d'approfondir notre réflexion commune sur notre rôle et notre expertise et de faire le point sur les grands thèmes de l'actualité médico-économique.

En janvier 2013, nous serons confrontés à un « big bang » avec la mise en place du Développement professionnel continue (DPC) qui se substitue à la formation continue et à l'évaluation des pratiques professionnelles. C'est un peu un saut dans l'inconnu qui nous est proposé de faire. Quelle place pour l'homéopathie dans ce dispositif ? Comment choisir son



### EDITO

Les homéopathes récidivistes aux Assises !

### DOSSIER

TOUS ENSEMBLE !

### ACTUS

Dépassements d'honoraires : secteur optionnel, le retour !

Cotisations sociales des médecins : la prise en charge dans le désert

Cotisations sociales des médecins (bis) : le prix de l'indépendance

### INTERVIEW

Gilles CHAUFFERIN : "Des médecins comme les autres"

### AGENDA

### LE CHIFFRE

●●●●● INTERVIEW

Gilles CHAUFFERIN : "Des médecins comme les autres"



Directeur général adjoint des Laboratoires Boiron qui ont initié EPI3, Gilles Chaufferin

organisme de formation ? Quelles sont les nouvelles obligations liées à ce dispositif ? Des experts seront là pour répondre à vos questions.

En janvier 2013, les nouvelles règles du jeu tarifaire pour les médecins du secteur II seront connues, soit parce que les négociations en cours entre les syndicats nationaux et l'Assurance-maladie se seront conclues par un accord, soit parce que le gouvernement aura pris des dispositions via la loi de financement de la Sécurité sociale. Là, encore des réponses seront apportées à vos interrogations qui concernent aussi – pour les médecins du secteur I - le DE et les actes non remboursables.

Au-delà des questions pratiques sur notre exercice, ces Assises seront aussi l'occasion de réfléchir ensemble à notre avenir. Depuis notre dernier rendez-vous en novembre 2011, le contexte politique et économique a changé. La crise a pris de l'ampleur, la politique de rigueur décidée par le Président de la République ne peut pas ne pas avoir de conséquence sur nos conditions d'exercice, nos libertés de prescription et d'installation ainsi que la reconnaissance de notre apport à la santé publique en tant que libéraux.

Autant de raisons qui font de ces Assises un moment fort à ne pas rater.

Voir le programme et les conditions d'inscription : [www.snmhf.org](http://www.snmhf.org)

## ●●●●● ACTUALITÉS

### **Dépassements d'honoraires : Secteur optionnel, le retour !**

Dans le cadre de la négociation sur le secteur II, la Caisse nationale d'assurance-maladie a proposé « un contrat d'accès aux soins » dans lequel les médecins exerçant dans le secteur à honoraires libres qui y adhéreraient volontairement seraient tenus de pratiquer pour un certain pourcentage de leurs actes (30% ?) au tarif opposable et devraient, pour les autres plafonner leurs dépassements à un niveau en cours de négociation. Cette option ressemble furieusement au défunt secteur optionnel mais quid de la participation des mutuelles. La carotte avancée par la Caisse est que, sur les actes en tarifs opposables, l'Assurance-maladie prendrait en charge les cotisations sociales dans les mêmes conditions que pour les médecins du secteur 1. Ce contrat serait accessible à tous les médecins spécialistes du secteur II contrairement au secteur optionnel qui n'était ouvert qu'aux chirurgiens, gynécologues et anesthésistes. La revalorisation des honoraires de secteur 1 est évoquée mais seulement pour les actes techniques bloqués depuis de nombreuses années. Les médecins cliniciens et donc les médecins généralistes sont toujours dans l'attente de la CCAM clinique, cette arlésienne.

### **Cotisations sociales des médecins : La prise en charge dans le désert**

2,2 milliards d'€. C'est le coût pour l'Assurance-maladie de la prise en charge des cotisations sociales – surtout l'ASV – des médecins du secteur I selon la Cour des Comptes. Dans leur rapport annuel sur la Sécurité sociale, les magistrats de la rue Cambon calculent que, imputés à chaque acte médical, cet avantage est valorisé à presque 4 € et qu'ainsi la valeur réelle de la consultation serait de 27 €. S'interrogeant sur la pertinence de cette prise en charge, ils suggèrent de la moduler en fonction du lieu d'exercice des médecins en la diminuant pour ceux qui sont installés dans une zone dense et en la maintenant pour ceux qui sont dans un désert médical.. Qui parlera un jour du choix courageux des médecins de secteur 2 qui paient la totalité de leurs cotisations sociales ce qui impacte considérablement leur revenu ?

### **Cotisations sociales des médecins (bis) : Le prix de l'indépendance**

Décidément, la Cour des Comptes lorgne sur les cotisations sociales des médecins. Non seulement, elle veut remettre en cause la prise en charge partielle des cotisations de ceux du secteur I mais en plus elle veut augmenter celles des médecins du secteur II. Elle préconise en effet d'aligner les cotisations du Régime social des indépendants - auquel sont affiliés certains médecins du secteur à honoraires libres - sur celles du régime général, sensiblement supérieures. A la clé, un surcoût de 1,7 milliards d'€ pour les professionnels libéraux affiliés au RSI dont quelques 400 millions pour les seuls médecins.

**explique que l'enjeu de cette étude est de démontrer scientifiquement la place et l'intérêt de l'homéopathie en médecine.**

**Le Médecin Homéopathe : Quels étaient vos objectifs en lançant cette étude ?**

**Gilles Chaufferin :** A la suite des attaques subies par l'homéopathie – menace de déremboursement total, article du Lancet, avis de l'Académie de médecine – au début des années 2000, il fallait répondre à deux questions posées par les pouvoirs publics : qu'est-ce que l'homéopathie ? Quel est son intérêt en termes de santé publique et de remboursement ?

**MH : Quels sont les premiers résultats de l'étude ?**

**Gilles Chaufferin :** Il apparaît que les médecins homéopathes sont des médecins comme les autres, leur patientèle est comparable à celles des autres médecins avec les mêmes pathologies. Ce ne sont pas des intégristes de l'homéopathie, leur prescription étant à 60% de l'homéopathie et 40% allopathique. La deuxième phase de l'étude nous révélera – et c'est l'enjeu stratégique de l'étude – les effets comparés de la pratique homéopathique et de la pratique allopathique, l'impact de l'homéopathie sur les autres prescriptions et l'évaluation de la perte ou du gain de chance.

**M H : Sur quels critères, les médecins qui participent à l'étude ont-ils été retenus ?**

**Gilles Chaufferin :** Un tirage au sort aléatoire nous a permis ensuite de construire un panel représentatif constitué de 3 groupes de médecins : un groupe de médecins généralistes homéopathes, un groupe de médecins généralistes allopathes prescripteurs occasionnels d'homéopathie et un groupe de médecins généralistes ne prescrivant pratiquement jamais de médicaments homéopathiques.

### **12-13 OCTOBRE 2012**

**38<sup>e</sup> Entretiens homéopathiques de Paris :**  
**"soins de support en cancérologie"**  
 organisés par la **Fédération nationale des sociétés homéopathiques de France**  
 Ibis-Paris Berthier 163 bis avenue de Clichy  
 75017 Paris

### **13 OCTOBRE 2012 (14h30)**

#### **Assemblée Générale du SNMHF**

GOMED 79, rue de Tocqueville 75017 Paris

### **26 JANVIER 2013 (9h00 - 15h30)**

**2<sup>èmes</sup> Assises du médecin homéopathe**  
 Université Paris-Descartes 46 rue des Saints-  
 Pères 75006 Paris

### **26 JANVIER 2013 (15h30 - 18h30)**

#### **Assemblée Générale du SNMHF**

Université Paris-Descartes 46 rue des Saints-  
 Pères 75006 Paris

## **253**

C'est le nombre - déterminé par la Caisse nationale d'assurance-maladie elle-même - de médecins du secteur II qui demandent des honoraires très éloignés du tact et mesure. Parfaitement identifiés, ces médecins - essentiellement des hospitaliers exerçant dans le cadre de leur secteur privé - pourraient être sanctionnés avec l'arsenal législatif actuel. Pourquoi, dans ces conditions engager une négociation visant à encadrer les dépassements abusifs ? Pour des raisons d'affichage politique ? Pour amorcer une suppression du secteur II ?